



INSTRUMENTS D'APPUI

Fascicule 6 : Fiscal

Taux réduit

DGI

Offre :

Imposition temporaire au taux plafonné de l'IS des entreprises artisanales

Objet :

Taux plafonné de l'IS pour les entreprises artisanales

Eligibilité : TPE, PME/ Personnes morales, Secteur Artisanat

Descriptif :

Imposition temporaire au taux de l'IS plafonné à 20 % durant les 5 premiers exercices consécutifs suivant la date du début d'exploitation, pour les entreprises artisanales dont l'activité de production est manuelle

Cycle de vie :

Création d'entreprise, Démarrage de l'activité

Finalité :

Investissement, Production et Autres

Contact :

Par l'intermédiaire des directions régionales



scannez le code qr